



# DOSSIER DE PRESSE

## COLLOQUE « LE MAIRE ET L'ENERGIE »

*De la sobriété énergétique  
à la lutte contre les changements climatiques »*

16 juin 2010

### **CONTACTS PRESSE**

**Marie-Hélène GALIN**

[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Tél : 01.44.18.13.59

Port. 06.80.18.61.66

**Thomas OBERLE**

[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)

Tél : 01.44.18.51.91



**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

## SOMMAIRE

- Communiqué de presse p. 2
  
- Fiches de présentation
  - Fiche 1 : Table-ronde n°1 « La rénovation thermique, enjeu de développement durable ? » p.3
  - Fiche 2 : Table ronde n°2 « Plan climat, mobilité et déplacements : démarches exemplaires » p.5
  - Fiche 3 : Présentation d'expériences de collectivités p.7
  - Fiche 4 : « Les maires, pionniers du développement durable » p.10
  - Fiche 5 : « L'AMF : une vision globale et transversale du développement durable » p.12
  - Fiche 6 : Présentation des autres partenaires p.15
  
- Sommaire de la clé USB p.16
  
- Affiche de la Charte des maires pour l'environnement

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Le maire et l'énergie : de la sobriété énergétique à la lutte contre les changements climatiques » 16 juin 2010

Au lendemain du sommet mondial pour le climat à Copenhague, et à l'aube de la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, les communes sont au cœur de la lutte contre les changements climatiques.

Les communes agissent pour préserver les ressources naturelles en réduisant leurs consommations énergétiques, en rénovant leurs bâtiments, en proposant aux habitants une alternative aux véhicules individuels à travers une offre de mobilité adaptée.

Les collectivités territoriales gèrent près de 240 millions de mètres carrés de bâtiments et sont en lien direct avec 36 millions d'usagers potentiels des transports publics, c'est dire la puissance d'action des communes et la force de leur exemple !

Mais quelle forme d'action, avec quels moyens techniques et quels outils financiers ?

Au-delà des déclarations, les communes et les intercommunalités s'inscrivent dans l'action. Plus que jamais, elles ont besoin de conseils et de retours d'expériences pour poursuivre leurs efforts et mettre en action l'ensemble des leviers à leur disposition afin de promouvoir l'émergence d'une croissance verte.

Pour répondre à ces questions, l'AMF, soutenue par la Caisse des Dépôts, organise un colloque, le 16 juin, sur le thème : « le maire et l'énergie : de la sobriété énergétique à la lutte contre les changements climatiques ».

La journée du 16 juin, qui se déroulera à la Bibliothèque nationale François Mitterrand, sera l'occasion de partager les expériences et d'échanger avec les maires et leurs partenaires sur les moyens dont ils disposent pour s'engager dans une politique de l'énergie innovante.

*En partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), AGIR (agir : le transport public indépendant).  
Et en partenariat presse avec Maires de France et Environnement magazine.*

#### CONTACTS PRESSE

AMF

Marie-Hélène GALIN

[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Tél : 01.44.18.13.59

Port. : 06 80 18 61 66

Thomas OBERLE

Tél : 01.44.18.51.91

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Fiche 1*

*Table ronde n° 1*  
*La rénovation thermique, enjeu de développement durable*

**9h30 – 11h15**

**LA RENOVATION THERMIQUE, ENJEU DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Table ronde présidée par Denis MERVILLE, *maire de Sainneville-sur-Seine (76), président de la commission environnement et développement durable de l'AMF*

Débats animés par le journaliste Franck LEMARC *spécialiste des questions d'environnement, d'énergie et de transports, journaliste pigiste pour les revues Maires de France, Transport Public, Ville & Vélo.*

Souvent envisagée comme une opération strictement technique, la rénovation thermique des bâtiments concerne en fait tous les piliers du développement durable. Nécessaire pour lutter contre les changements climatiques, l'amélioration thermique des bâtiments peut aussi contribuer à prévenir des situations de précarité énergétique.

**10h00 – 11h15**

**Séquence 1. Transformer une contrainte en une opportunité**

Cette séquence porte sur la rénovation du patrimoine bâti des communes et de leurs groupements. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les collectivités. Or, elles manquent pour l'instant d'informations sur ce sujet et risquent de se trouver face à des difficultés.

Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement prévoit l'obligation de réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments tertiaires entre 2012 et 2020. Les bâtiments concernés sont ceux dans lesquels s'exerce une activité tertiaire privée ou une activité de service public.

Les communes qui ont un patrimoine bâti souvent important risquent d'avoir des difficultés à prendre en charge la réalisation de ces travaux. En plus du coût des travaux proprement dits, les collectivités devront préalablement faire réaliser un état des lieux de leurs bâtiments.

Pour cela, les collectivités doivent pouvoir disposer d'un outil adapté pour le diagnostic de leurs bâtiments et d'une ingénierie technique et financière. L'enjeu est encore plus important pour les petites et moyennes communes.

Au travers d'exemples de réalisations concrètes, cette séquence proposera des pistes d'actions aux communes qui auront prochainement à s'engager dans un programme de rénovation thermique.

#### Avec la participation de :

- **Pierre CAPRON**, maire de Saint-Quentin-de-Blavou (61), président de la communauté de communes du pays de Pervençères
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour, vice-président de l'AMF
- **Jo SPIEGEL**, maire de Kingersheim (68), président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération
- **Béatrice SANTAIS**, maire de Montmélian (73)
- **Rodolphe MASSON**, directeur de l'immobilier public, Exterimmo

**11h15 – 13h00**

#### **Séquence 2. Partager les enjeux avec les habitants**

Dans le contexte d'un renchérissement du prix de l'énergie, l'existence de logements à faibles performances énergétiques peut rapidement conduire leurs occupants à une situation de précarité énergétique. Si les communes ne sont pas maîtres d'ouvrage dans ce domaine, elles ont un rôle de sensibilisation, d'incitation et de conseil. Elles interviennent parfois également sur le montage financier.

Cette séquence sera l'occasion, à travers des témoignages de collectivités et de leurs partenaires, de partager certaines expériences, reproductibles et exemplaires. Les communes, dans le cadre de leur agenda 21 local, de leur plan climat énergie, ou d'opérations d'amélioration thermique des bâtiments, ont mis en place localement une dynamique partenariale innovante avec les habitants, mais aussi avec les bailleurs et les entreprises.

#### Avec la participation de :

- **Marcel ALBERT**, maire des Herbiers (85), président de la communauté de communes des Herbiers
- **Gérard MAYAUD**, maire de Chaillac (36)
- **Bernard POIRIER**, maire de Mordelles (35), 1<sup>er</sup> vice-président délégué aux prospectives et au développement durable de Rennes Métropole
- **Philippe PELLETIER**, président du comité stratégique « Plan bâtiment Grenelle »
- **Alain de QUERO**, directeur de l'Action territoriale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- **Benjamin DUBERTRET**, directeur des prêts à l'habitat, direction des Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Fiche 2*

***Plan climat, mobilité et déplacements : démarches exemplaires***

**14h00 – 17h00**

**PLAN CLIMAT, MOBILITÉ, DÉMARCHES EXEMPLAIRES**

Table ronde présidée par Michel BOURGAIN, maire de L'île-Saint-Denis (93), *rapporteur de la commission environnement et développement durable de l'AMF.*

Débats animés par le journaliste DENIS CHEISSOUX, *journaliste et producteur de « CO2 mon amour » sur France Inter.*

Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement prévoit d'inciter les communes à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Elles peuvent pour cela élaborer un programme d'actions transversal autrement appelé plan climat énergie territorial. Ce plan climat sera obligatoire à court terme pour les communes de plus de 50 000 habitants. Au sein d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'organisation d'une offre de mobilité durable constitue un axe majeur. Tour à tour consommatrices et productrices d'énergie, les collectivités peuvent agir à plusieurs titres, notamment dans le domaine de la mobilité et des déplacements.

**14h15 Séquence 1. Exemples de plans climat territoriaux**

A travers leurs politiques d'urbanisme, d'achat, d'aménagement de leur territoire, ainsi que de la sensibilisation des citoyens, les collectivités ont un rôle prépondérant à jouer dans la préservation de l'environnement. Les émissions résultant directement de la gestion du patrimoine des collectivités (flottes de véhicules, bâtiments publics, etc.) et de l'exercice de leurs compétences (transports, déchets, chauffage urbain, etc.) représenteraient plus de 12 % du total des émissions de gaz à effet de serre en France.

Les collectivités territoriales ont le devoir de rechercher la meilleure maîtrise de l'énergie sur leur territoire. Plusieurs opportunités s'offrent à elles : diminuer l'utilisation des ressources énergétiques fossiles, améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments, faciliter le recours aux énergies renouvelables et contribuer localement à la diffusion de bonnes pratiques.

Ces différentes actions gagnent à être organisées au sein d'un plan climat énergie territorial.

Cette séquence, à travers les exemples de plans climat menés par des collectivités de différentes tailles, apportera aux maires des éléments méthodologiques pour la mise en œuvre de leur plan climat.

### Avec la participation de :

- **Michel HEINRICH**, député-maire d'Epinal (88)
- **Eric MALATRAY**, maire de la Chapelle-de-Mardore (69) président du groupe d'action locale (GAL) Beaujolais Vert
- **Patrick JARRY**, maire de Nanterre (92)
- **Frédéric BOYER**, bureau de la Convention des maires (Commission européenne)
- **Philippe VAN DE MAELE**, président de l'ADEME

**15h30**

### Séquence 2. Focus sur les démarches de mobilité et de déplacements

Cette séquence déclinera les projets de territoires en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques sous l'angle de la mobilité et des déplacements. En effet, les transports sont, avec le bâtiment, les deux principaux secteurs responsables des émissions de gaz à effet de serre en France. A l'échelle nationale, leurs émissions de CO2 liées à la combustion d'énergie sont d'environ 30 % pour les transports et 26 % pour le bâtiment.

Une meilleure organisation des déplacements et de la mobilité constitue un volet essentiel d'une politique de développement durable. Les transports sont en effet un gisement important de maîtrise de l'énergie : au travers de plusieurs angles, notamment la planification de l'espace, des déplacements et l'organisation d'une offre de mobilité diversifiée et structurée à l'échelle d'un territoire notamment.

Les collectivités ont un rôle déterminant dans la planification, l'aménagement de l'espace, ainsi que dans l'organisation des transports et des déplacements. Les maires sont donc appelés à développer et à encourager des modes de transports économes en énergie (pédibus, vélo, auto-partage, covoiturage, véhicules électriques, plans déplacements...) et à sensibiliser leurs citoyens aux bonnes pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement.

### Avec la participation de :

- **Gilles BOURDOULEIX**, député-maire de Cholet (49), président de la communauté d'agglomération du Choletais, président d'AGIR Transport
- **Michel GUILBERT**, maire d'Eperlecques (62), vice président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer
- **Christian PROUST**, vice-président de la communauté d'agglomération Belfortaine (90)
- **Marc LE TOURNEUR**, chargé de mission Transdev
- **Patricia VARNAISON-REVOLLE**, chef du département Déplacements durables du centre d'études sur les réseaux, transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)

**17h00**

Clôture du colloque

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Fiche 3*

**Exemples d'actions de collectivités**

***Transformer une contrainte en une opportunité***

- **Le Pays de Pervençères (61)**, structuré en communauté de communes, s'est engagé en janvier 2005 dans une politique de construction durable, respectant les 14 cibles de Haute Qualité Environnementale (HQE). Cette volonté politique se traduit par la réalisation d'un pôle scolaire et d'une médiathèque. Le Pays de Pervençères favorise l'utilisation de produits labellisés NF-Environnement. Une chaudière à bois déchiqueté a été mise en place dans le pôle scolaire, la médiathèque et le foyer rural. Dans l'ensemble des espaces (école, cantine, médiathèque) l'éclairage naturel est privilégié, afin de réduire la consommation d'énergie. Expérience présentée par Pierre CAPRON, maire de Saint-Quentin-de-Blavou et président de la communauté de communes du Pays de Pervençères.
- **La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Flour (15)** s'est engagée dans le développement de la biomasse, à travers notamment la construction de chaufferies bois. Expérience présentée par Pierre JARLIER, sénateur-maire de Saint-Flour (responsable du comité opérationnel « collectivités exemplaires » dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pilote du chantier collectivités du "plan Bâtiment Grenelle").
- **La commune de Montmélian (73)** est une référence en matière d'énergie solaire. Au-delà de son image de ville solaire, Montmélian a mis en place une politique ambitieuse et un programme d'actions exhaustif concernant tous ses domaines de compétences énergétiques. Elle s'est vu pour cela récompensée par le label Cit'ergie (ADEME). Expérience présentée par Béatrice SANTAIS, maire de Montmélian.

***Partager les enjeux avec les habitants***

- **La communauté de communes du Pays des Herbiers (85)** s'est engagée dans le développement durable à travers un programme d'information et de sensibilisation sur l'énergie. Des actions concrètes en faveur du climat ont été menées : notamment la mise en place d'une charte partenariale avec les artisans et les banques, l'élaboration d'un agenda 21 et du guide de l'habitat durable 2010. Expérience présentée par Marcel ALBERT, maire des Herbiers, président de la communauté de communes des Herbiers.

- **La commune de Chaillac, qui fait partie du Pays Val de Creuse Val d'Anglin (36)**, s'est engagée dans une opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments (OPATB). Cette contractualisation, prévue pour cinq ans, entre la collectivité, l'Etat, l'ANAH, l'ADEME et la Région est destinée à rénover l'habitat et les bâtiments tertiaires et à limiter les rejets de CO<sub>2</sub> à travers la mise en place de soutiens à l'amélioration thermique des bâtiments pour les propriétaires, les maîtres d'ouvrages privés et publics.  
Expérience présentée par Gérard MAYAUD, maire de Chaillac.
- **La communauté d'agglomération de Rennes métropole (35)** s'engage depuis plusieurs années dans une démarche globale de développement durable à travers son Agenda 21, son plan climat. Elle est également signataire de la Convention des maires, qui pose comme objectif de réduire d'au moins 20% les émissions de CO<sub>2</sub> du territoire d'ici 2020. L'agglomération a réalisé un diagnostic de ses émissions de CO<sub>2</sub> et s'est engagée dans un programme de réduction de ses consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.  
Expérience présentée par Bernard POIRIER, maire de Mordelles, 1<sup>er</sup> vice-président de Rennes Métropole.

### **Exemples de plans climat territoriaux**

- **La Communauté de communes d'Epinal (88)** s'est engagée dans une politique de développement durable avec la mise en œuvre en 2007 d'une opération de thermographie aérienne. Elle poursuit sa démarche de maîtrise de l'énergie par l'élaboration d'un «Plan Climat Territorial». La réalisation d'un Bilan Carbone sera suivie par l'écriture du Plan Climat Territorial, en cohérence avec le SCOT, qui permettra d'entrer dans une véritable stratégie territoriale.  
Expérience présentée par Michel HEINRICH, député-maire d'Epinal.
- **Le Groupement d'Action Locale (GAL) (69)** rassemble 120 structures du territoire (associations, entreprises et collectivités) au sein de l'Association Beaujolais Vert. Le Beaujolais Vert a été retenu comme territoire Leader pour les cinq prochaines années et sélectionné pour la mise en œuvre d'un Plan Climat. Le territoire dispose donc de leviers techniques et financiers pour développer des projets de développement durable, alliant économie, social et environnement.  
Expérience présentée par Eric Malatray, maire de La Chapelle-de-Mardore, président du GAL
- Le plan climat de **Mulhouse Alsace Agglomération (68)** est un engagement fort, mesurable et atteignable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 2 % par an sur l'agglomération mulhousienne. La collectivité a fait du volet de la participation une des conditions de réussite de son Plan Climat par l'adhésion qu'il suscite au niveau des acteurs du territoire.  
Expérience présentée par Jo SPIEGEL, maire de Kingersheim, président délégué de Mulhouse Alsace.

### **Focus sur les démarches de mobilité et de déplacements**

- A travers sa politique globale de déplacements, **la Communauté d'Agglomération du Choletais (49)** a choisi de se doter d'un outil de planification permettant de définir la politique des déplacements pour les 5 à 10 prochaines années. « Transports Publics du Choletais » (TPC) pilote cette démarche qui vise à maintenir l'équilibre du territoire entre zones urbaines et rurales, à garantir l'accès à l'emploi, aux zones d'activités, aux établissements scolaires et universitaires et aux différents équipements de l'agglomération.  
Expérience présentée par Gilles BOURDOULEIX, député-maire de Cholet, président de la communauté d'agglomération du Choletais, président d'Agir Transport.

- **La communauté d'agglomération de Saint Omer (62)** a mis en place une expérience de transport à la demande (TAD) en zone à dominante rurale. C'est un projet concerté avec les habitants des 19 communes (représentant 65 000 habitants), qui a été mis en place en 2005. Des études très complètes ont été menées pour une adaptation conforme du service à la demande, en privilégiant une logique évolutive et un coût faible.  
Expérience présentée par Michel GUILBERT, maire d'Eperlecques, vice-président de la communauté d'agglomération de Saint Omer.
  
- **La ville de Nanterre (92)** a ouvert une maison des transports (modes doux, transports collectifs, auto-partage, covoiturage) qui propose des services aux particuliers et aux entreprises. La structure organise aussi des événements en lien avec le plan climat de la commune et le plan de déplacement urbain. La ville a également mis en place un Pédibus.  
Expérience présentée par Patrick JARRY, maire de Nanterre.
  
- **A Belfort (90), le Syndicat mixte de transports en commun** s'est engagé en 2005 dans un plan de déplacement urbain exemplaire, appliquant la démarche à l'ensemble du département et associant, à travers un contrat de mobilité, tous les partenaires privés et publics du territoire. Ce projet intitulé Optymo vise un double objectif : environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et social (désenclavement du territoire, accessibilité financière et physique des transports en commun). Il a été labellisé par le pôle de compétitivité Véhicule du futur. La communauté d'agglomération belfortaine a reçu le prix des Rubans du développement durable.  
Expérience présentée par Christian PROUST, vice-président de la communauté d'agglomération Belfortaine.

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Fiche 4*

**« Les maires : pionniers du développement durable »**

▪ **Les maires de France : premiers acteurs du développement durable**

La problématique environnementale constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour l'avenir des territoires. Parmi tous les acteurs parties prenantes de cet enjeu, les communes sont bien placées pour défendre efficacement une tâche de cette ampleur. Les communes et leurs groupements détiennent la plupart des compétences opérationnelles pour la protection de l'environnement. Par leur proximité avec les citoyens, les communes qui sont à la fois lieu de vie, d'échange, de partage, de lien social, sont par ailleurs bien placées pour promouvoir des comportements vertueux.

Les communes ont la responsabilité d'organiser les déplacements de leurs habitants, de mettre en service des transports en commun moins polluants, d'installer des modes de circulation douce, de collecter et trier les déchets, de gérer leurs ressources en eau et sont responsables de l'aménagement urbain. Elles peuvent agir pour lutter contre le changement climatique et préserver les ressources naturelles par le biais d'actions éco-responsables : réduire leurs consommations, recourir aux énergies renouvelables, développer les transports collectifs et moins polluants, adapter leur commande publique, etc. Elles peuvent agir ponctuellement ou organiser leur action dans le cadre d'une stratégie.

Le développement durable requiert dialogue, proximité et capacité à agir. Il s'agit par conséquent d'une problématique éminemment locale. L'échelon local est par conséquent le niveau idéal pour la mise en œuvre opérationnelle des politiques.

▪ **Les maires de France : moteurs du développement durable**

Dès l'émergence du concept, après le sommet de la Terre à Rio en 1992, les communes se sont mobilisées au travers de chartes de l'environnement, d'agenda 21 locaux, de plans climats territoriaux ou encore d'autres démarches territoriales de développement durable, élaborées et mises en œuvre avec les habitants.

Le développement durable appelle les territoires à valoriser leurs ressources naturelles et humaines, à innover pour préserver ces ressources et proposer un avenir équilibré à la société.

Filières de proximité, agriculture raisonnée, commerce de proximité, pépinières d'entreprises, offre de mobilité élargie, lutte contre le changement climatique... autant de thèmes qui sont au cœur de la réflexion Agenda 21 et qui contribuent à renforcer le maillage économique et social du territoire avec pour objectif de fournir des conditions attractives pour de nouvelles entreprises mais aussi de consolider l'existant.

- **Les maires de France : ambassadeurs du développement durable**

Par leur proximité et les compétences qu'ils exercent, les maires sont un formidable relais d'opinion auprès des populations. Par leur force de persuasion et d'exemplarité, ils peuvent influencer positivement sur le rapport que nos concitoyens ont avec la question du développement durable.

A l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, les projets de développement durable ont ceci de particulier qu'ils fédèrent la population locale autour d'un objectif commun, réhabilitant de la sorte l'individu dans son rôle de citoyen au cœur de l'avenir de son territoire.

La commune peut donc bien se prévaloir d'être un des meilleurs pôles d'impulsion de bonnes pratiques à décliner à l'échelon individuel et par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les communes sont dotées de nombreuses compétences en matière environnementale, mais aussi économique et sociale. Elles disposent ainsi de nombreux leviers pour agir directement en faveur du développement durable.

Enfin, elles ont un devoir d'exemplarité quant à leur propre impact ; leur très grand nombre leur confère une extraordinaire « force de frappe » et leurs liens de proximité avec les habitants en font un relais privilégié pour envoyer des messages éco-citoyens et impulser par l'exemple les comportements vertueux.

Le récent Grenelle de l'environnement a confirmé le rôle incontournable des communes dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable des territoires et de la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le projet de loi portant engagement national pour l'environnement consacre les agendas 21 locaux et les plans climat énergie territoriaux en incitant fortement les communes à les mettre en œuvre.

La phase de traduction opérationnelle du Grenelle dans les territoires est sur le point de démarrer. Les communes sont prêtes à poursuivre leur action, à l'approfondir et la renforcer avec le soutien de l'Etat et de leurs partenaires.

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Fiche 5*

**« L'AMF : une vision globale et transversale du développement durable »**

▪ **L'AMF et l'écologie : une préoccupation durable**

Depuis plusieurs années, l'AMF a fait de ces thèmes une de ses préoccupations majeures. Les principaux sujets traités sont les déchets, l'eau, l'assainissement, les risques technologiques et naturels, les sites et sols pollués, les agendas 21 locaux, et bien sûr l'énergie au travers de ses deux volets complémentaires que sont la maîtrise des consommations et la production d'énergie renouvelable.

Elle a largement contribué au processus initié par le gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Elle a ainsi participé à la quasi-totalité des comités opérationnels mis en place dans ce cadre et représenté les communes dans les tables rondes finales. Elle a enfin proposé de nombreux amendements lors du processus législatif des deux lois « Grenelle ».

▪ **La charte de l'environnement de l'AMF : capitaliser les expériences pour ancrer l'engagement environnemental des communes dans le long terme**

Par leurs liens de proximité avec les citoyens, les nombreuses compétences qu'elles exercent et l'important patrimoine mobilier et immobilier dont elles ont la gestion, les communes disposent de solides leviers pour agir en faveur de l'environnement et impulser des comportements vertueux. En mettant en lumière ces actions et en les rassemblant dans une Charte, l'AMF a souhaité fédérer l'ensemble des maires de France autour de la protection de l'environnement et impulser ainsi à l'échelle de toutes les communes un engagement fort en faveur du développement durable.

▪ **Interventions de l'AMF dans les domaines du développement durable**

**- Agendas 21 locaux**

Membre depuis sa création du comité national Agenda 21 coordonné par le ministère de l'Ecologie, l'AMF a apporté son concours à l'élaboration du « cadre de référence national des agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable ». Ce cadre de référence a permis de donner un cadre et une définition commune aux agendas 21 locaux<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le cadre de référence rappelle que le développement durable poursuit cinq finalités essentielles : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; épanouissement de tous les êtres humains ; cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Il identifie cinq éléments déterminants pour assurer le succès d'une démarche de développement durable : une stratégie d'amélioration continue ; la participation des acteurs ; l'organisation du pilotage ; la transversalité des approches ; l'évaluation partagée.

L'AMF, l'association 4D, le Comité 21 et le ministère de l'Ecologie ont lancé en 2006 l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable. Lieu d'échange et de ressources, cet observatoire comporte un site portail sur internet et une banque de données. L'Observatoire organise également chaque année des ateliers de travail. Des publications sous forme de cahiers sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire. Le dernier se trouve sur la clé USB remise aux participants.

L'AMF est partenaire de l'opération des Rubans du développement durable depuis son lancement en 2003. Ce concours labellise chaque année des collectivités locales volontaires pour leur politique globale et remarquable de développement durable.

#### **- Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable**

L'AMF a activement participé aux travaux initiés par le ministère de l'Ecologie pour l'élaboration d'un référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable. Cet outil a vocation à aider les territoires porteurs de projets à se donner des objectifs stratégiques concrets, à les suivre et à en rendre compte. Le référentiel est disponible en ligne sur le site du ministère dans sa version expérimentale et fait actuellement l'objet d'une expérimentation menée par quinze collectivités volontaires.

#### **- Participation à la démarche du Grenelle de l'environnement**

En 2008, l'AMF a piloté le comité opérationnel « collectivités exemplaires » mis en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement. L'AMF est à l'origine de l'introduction d'un nouveau chapitre consacré aux projets territoriaux de développement durable des collectivités dans le projet de loi portant engagement national pour l'environnement. Ce chapitre reconnaît la contribution des agendas 21 locaux à la mise en œuvre de la déclaration de Rio. Il traduit une demande forte de l'AMF de voir les agendas 21 locaux des communes constituer de véritables outils de contractualisation.

#### **▪ Eco-responsabilité**

L'AMF a publié, dans sa collection des « cahiers du réseau », un guide des « collectivités éco-responsables ». Cet ouvrage pratique a été conçu en partenariat avec l'ADEME et avec l'appui technique du cabinet Indiggo à partir d'expérimentations conduites au sein de collectivités pilotes. Le guide figure sur la clé USB remise aux participants du colloque.

#### **▪ Villes durables –écoquartiers**

L'AMF est membre depuis mai 2009 du groupe de travail support national « villes durables » présidé par M. André Rossinot et piloté par le ministère de l'Ecologie. Ce groupe est chargé de contribuer à l'élaboration d'un cadre de référence européen pour la ville durable. Le projet de cadre européen sera présenté par la France à l'occasion de la prochaine réunion des ministres européens chargés de l'urbanisme à Tolède en juin 2010.

#### **▪ Interventions de l'AMF dans le domaine de l'énergie et la lutte contre le changement climatique**

L'AMF a piloté en 2005 le groupe de travail « collectivités » chargé de formuler des propositions dans le cadre de la révision du Plan Climat2 . Le rapport remis en 2006 au gouvernement reflétait la volonté des collectivités locales d'aller plus loin dans l'intégration de la problématique climat, à la fois dans la gestion de leur patrimoine, dans l'exercice de leurs compétences, dans la gestion des services publics dont elles ont la charge mais également dans la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du territoire.

---

<sup>2</sup> Plan d'actions gouvernemental de maîtrise du changement climatique

L'AMF et l'ADEME ont signé en 2007 une convention cadre dans l'objectif de mutualiser et d'utiliser le plus efficacement possible les outils à leurs disposition au service des maires. Dans le cadre de cette convention, l'AMF a notamment participé à la mise en place du label Cit'ergie qui permet à une collectivité territoriale, accompagnée d'un conseiller Cit'ergie, de mettre en œuvre une démarche de qualité et d'amélioration continue appliquée à la politique énergie climat de son territoire.

L'AMF a également participé au pilotage des guides des bonnes pratiques pour l' « Organisation éco-responsable des Fêtes de fin d'années par les collectivités » et du guide méthodologique « Construire et mettre en œuvre un plan climat énergie territorial » qui figurent sur la clé USB remise aux participants. Elle a également participé au pilotage du Clic Ademe.

Depuis 2009, l'AMF pilote le chantier « bâtiments des collectivités » du plan Bâtiment Grenelle dont la mission est de s'assurer que les objectifs ambitieux fixés pour les collectivités par le Grenelle pourront effectivement être atteints ou de déterminer les mesures d'accompagnement à mettre en place pour leur permettre de les atteindre.

- **Autres interventions en environnement**

- **Domaine des déchets**

- L'AMF représente les collectivités dans les différentes instances concernant les filières fondées sur la responsabilité élargie des producteurs : déchets d'emballages ménagers, imprimés et papiers de bureau, déchets DDS, meubles. A ce titre, elle négocie, avec les éco-organismes concernés, les barèmes des soutiens versés aux collectivités. Son objectif à terme est de parvenir à une couverture complète des dépenses engagées par les collectivités pour la collecte et le traitement de ces déchets.

- **Politique de l'Eau**

- L'AMF a suivi de très près les travaux ayant conduit à la réforme de la politique de l'eau. Dix années auront été nécessaires pour aboutir à la promulgation le 30 décembre 2006 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Au cours des lectures successives des divers projets de lois, elle a proposé une trentaine d'amendements, qui ont pour la plupart été entendus. L'AMF a depuis suivi avec attention la préparation des nombreux textes d'application de cette loi (notamment des décrets sur la déclaration des puits et forages et des arrêtés relatifs à l'assainissement non collectif). L'AMF porte une attention soutenue à la traduction législative et réglementaire des mesures définies dans le cadre du Grenelle de l'environnement en matière de gestion de l'eau. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du programme d'inventaire pour la réduction des pertes en eau prévu par l'article 58 du projet de loi portant engagement national pour l'environnement.

- **Agriculture biologique ou de proximité et restauration collective**

- Les objectifs du Grenelle en matière d'agriculture biologique et de consommation plus respectueuse de l'environnement incitent les communes à intégrer une « démarche de qualité » (bio, label, agriculture de proximité...) dans leur restauration collective. Ainsi, l'AMF a créé en 2009 un groupe de travail sur ce thème pour étudier des outils d'intégration de développement durable tels que la qualité, la saisonnalité et la proximité dans la restauration collective.

- **Sites et sols pollués**

- L'AMF a souhaité mettre en place un groupe de travail afin que les maires concernés par ces problématiques puissent échanger sur les situations rencontrées et voir quels sont les outils adaptés au traitement des sites et sols pollués dans les communes et leurs groupements.

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Fiche 6*

***Présentation des autres partenaires***

**ADEME**

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. L'ADEME est présidée par Philippe VAN DE MAELE.

**CERTU**

Le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques est chargé de conduire des études dans le domaine des réseaux urbains, des transports, de l'urbanisme et des constructions publiques, pour le compte de l'État ou au bénéfice des collectivités locales, établissements publics ou entreprises chargées de missions de service public ou des professions en cause. Il contribue au progrès des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion. Le directeur du CERTU est Jean-Louis HELARY.

**AGIR**

Association loi 1901, AGIR a été créée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises souhaitant bénéficier d'une expertise indépendante des groupes de transport. AGIR apporte un accompagnement personnalisé, et assure la formation, l'information et la mise en relation de ses adhérents. AGIR est présidée par Gilles BOURDOULEIX, député du Maine-et-Loire, maire de Cholet.

**ANAH**

L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existants. Présente dans chaque département, l'Anah se positionne comme un partenaire des collectivités locales. L'ANAH est présidée par Dominique BRAYE.

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

**Sommaire de la clé USB**

*Alors que la lutte contre le changement climatique est une priorité nationale, que le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter, que les normes se complexifient, plus que jamais les communes ont besoin d'information. La journée du 16 juin s'inscrit dans ce contexte. L'Association des Maires de France et la Caisse des Dépôts ont souhaité rassembler, dans cette clé, sans prétendre à l'exhaustivité, un certain nombre d'outils à destination des communes.*

**Documentation produite ou coproduite par l'AMF**

L'AMF est depuis longtemps très engagée en faveur de l'environnement et du développement durable. Elle a élaboré en 2007 la Charte des maires pour l'environnement afin d'aider les communes à construire des actions de développement durable sur leurs territoires. Cette Charte encourage les communes à mettre en œuvre des actions exemplaires, à travers notamment des agendas 21 locaux ou encore des plans climat territoriaux. L'AMF est également partenaire de nombreuses initiatives visant à informer les maires et à diffuser les bonnes pratiques sur le développement durable.

- *Charte des maires pour l'environnement de l'AMF*
- *Guide Cahiers du réseau - Les collectivités et l'éco-responsabilité - AMF- ADEME*
- *Guide Cahiers du réseau - Le maire et les transports - AMF-AGIR*
- *Fiche de présentation du concours des Rubans du développement durable*
- *Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable :*
  - *Plaquette de présentation*
  - *Panorama des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable en France, décembre 2009*
  - *Cahier de l'Observatoire n° 3, Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales, septembre 2009*

**Documentation de présentation de la Caisse des Dépôts et de ses filiales**

- *Le Groupe CDC aujourd'hui*
- *Les actions du groupe CDC*
  - *Le développement durable et la CDC*
  - *Les prêts énergie performance BBC de la CDC*
  - *L'éco prêt logement social- réhabilitation de la CDC*
  - *L'éco-énergie par Mairie conseils*
  - *Le Maire et l'énergie sur Localtis*
- *Les filiales de la CDC*
  - *Fiche filiales*
  - *Transdev*
    - *Fiche Villes moyennes*
    - *Fiche modes doux*

- Fiche busway
- Fiche tramway
- Fiche Interurbain
- Exerimmo (groupe SNI)
- Sagacarbon
- CDC climat

### Documentation des partenaires :

#### ▶ ADEME

- Guide des bonnes pratiques - *L'organisation éco-responsable des fêtes de fin d'année par les collectivités locales*
- Guide méthodologique - *Construire et mettre en œuvre un plan climat-énergie territorial*
- Plaquette de présentation – *Le portail Web des plans climat-énergie territoriaux*
- Plaquette de présentation – *Protéger l'environnement, Maîtriser l'énergie : l'offre de l'ADEME aux collectivités*
- Plaquette de présentation - *Cit'ergie le label énergie des communes et des intercommunalités*

#### ▶ AGIR

- Plaquette d'information - AGIR, le transport public indépendant

#### ▶ CERTU

- *Le transport à la demande dans les villes moyennes*
- *Les chiffres du transport public dans les villes moyennes*
- *Le stationnement en villes moyennes*
- *Navettes parc → centre : un nouvel outil au service de la mobilité durable dans les villes moyennes*
- *Les pratiques tarifaires des transports publics en villes moyennes*
- *Qualité des transports publics en villes moyennes*
- *Les transports à la demande (extrait de catalogue)*

#### ▶ MEEDDM

- Cadre de référence - *Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, un cadre pour l'action*

#### ▶ Réseau Action Climat-France

- Changement climatique et transports
- Présentation du kit PCET RAC-F édition 2010

**LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**  
**De la sobriété énergétique**  
**à la lutte contre les changements climatiques**  
**16 juin 2010**

*Charte des maires pour l'environnement*  
**Affiche**